



Journée nationale de la domiciliation des personnes sans domicile stable

11 avril 2019 de 8h45 à 17h

Amphithéâtre Laroque, 14 avenue Duquesne 75007 Paris

MATIN (8h45-12h40)

Accueil café 8h45

Mot d'ouverture (9h15-9h30)

Table ronde 1 – La gouvernance territoriale : comment créer un réseau d'acteurs de la domiciliation et de l'accès aux droits (9h30 – 11h)

- Les schémas départementaux de la domiciliation : bilans et enjeux pour leur mise en œuvre et leur renouvellement
- L'intégration de la domiciliation dans le maillage territorial des acteurs de la solidarité
- Les outils facilitant le pilotage : améliorer la collecte de données et le suivi d'activité

Table ronde 2 – La connaissance du dispositif : comment garantir à la fois l'accès à la domiciliation et aux droits (11h – 12h40)

- la connaissance par les organismes de l'accès aux droits :
 - les difficultés rencontrées pour faire accepter l'attestation de domiciliation : témoignage
 - les solutions possibles :
 - formations des agents de front office
 - procédure de droit au compte
 - saisine du délégué du défenseur des droits
- la connaissance par les organismes domiciliataires :
 - diffuser l'information et permettre des échanges entre acteurs

APRES-MIDI (13h45-17h)

Café à 13h45

Travaux en ateliers (14h – 15h30, sur inscription des participants) : les difficultés qui perdurent en matière de domiciliation et les propositions pour améliorer l'effectivité du droit à la domiciliation

Atelier 1 : La domiciliation des gens du voyage

Quelles sont les enjeux de la domiciliation des gens du voyage et les principales difficultés qu'ils rencontrent ? Quelle articulation entre mode de vie itinérant et domiciliation des personnes sans domicile stable ?

Atelier 2 : La domiciliation des ressortissants hors UE et demandeurs d'asile

Quelles sont les difficultés rencontrées par les citoyens hors UE en matière pour accéder à une domiciliation ? Quelles sont les conséquences de l'absence de domiciliation pour ce public ? Quelles articulations entre domiciliation spécifique demandeurs d'asile et domiciliation de droit commun, notamment pour les déboutés ?

Atelier 3 : Les partenariats permettant de fluidifier le parcours de personnes concernées

Quelles sont les problématiques en matière de domiciliation que des partenariats peuvent permettre de résoudre ? Quelles conséquences sur le parcours des personnes concernées ? Quelles conséquences sur les organismes domiciliataires ? (exemple : gestion du courrier, domiciliation des personnes détenues, orientation/prescription, etc)

Atelier 4 : Les schémas départementaux de la domiciliation des personnes sans domicile stable

Comment le schéma départemental de la domiciliation peut-il être un outil pour mobiliser les acteurs ? Quelle place donner aux personnes concernées dans son élaboration ? Quels sont les points fondamentaux qu'il doit permettre d'aborder ?

Atelier 5 : Le lien avec la commune

Quelles sont les principales difficultés d'appréciation du lien avec la commune ? Quel impact pour les personnes concernées et les organismes domiciliataires d'une application non uniforme de la loi ? Comment améliorer la compréhension et l'application ? Quels sont les points de blocages ?

Fin des ateliers à 15h30



Restitution par les président(e)s d'ateliers : propositions concrètes pour améliorer le dispositif de domiciliation (15h45 – 16h30)

Propos conclusifs (16h30 – 17h)